



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
NORMANDIE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
du Calvados**

Dossier suivi par : FOUCAMBERT David

Objet : Dossier papier AU - PERMIS DE CONSTRUIRE

Numéro : PC 014118 24 P0142 U1401

Adresse du projet : RUE ROSA PARKS 14000 CAEN

Déposé en mairie le : 11/12/2024

Reçu au service le : 19/12/2024

Nature des travaux: 04055 Construction immeuble

Demandeur :

ROSA PARKS

L'immeuble concerné par ce projet est situé en abords du ou des monuments historiques listé(s) en annexe. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Après examen de ce projet, l'Architecte des Bâtiments de France donne son accord.

Fait à Caen

**L'Architecte des Bâtiments de France
Monsieur David FOUCAMBERT**

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

En cas de désaccord avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) de Normandie - 13 bis, rue Saint-Ouen - 14052 CAEN cedex 4) par lettre recommandée avec accusé de réception.

ANNEXE :

ABORDS CHAPELLE SAINTE PAIX situé à 14118|CAEN.